Trente-unième Année. — N° 66
Prix du numéro : 10 centimes

Samedi 19 Août 1916
Bureaux : Rue de la Serre, 58

DANIEL JEAN RICHARD

LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE SUISSE

ABONNEMENTS

	Un an	Six mois
Suisse	Fr. 6.—	Fr. 3.—
Union postale	» 12.—	» 6.—

Compte de Chèques postaux **IV b 426**

Paraissant le Mercredi et le Samedi à La Chaux-de-Fonds
On s'abonne à tous les bureaux de poste

ANNONCES
suisses 20 ct., offres et demandes de places 10 ct. la ligne, étrangères 25 centimes la ligne
Les annonces se paient d'avance

Organe de la Chambre suisse de l'Horlogerie, des Chambres de commerce, des Bureaux de contrôle et des Syndicats professionnels

Les Consulats suisses à l'étranger reçoivent le journal

Bureau des annonces : PUBLICITAS, Société Anonyme Suisse de Publicité, 22, rue Léopold Robert, La Chaux-de-Fonds et succursales en Suisse et à l'étranger.

Nécrologie

A Berne vient de mourir à l'âge de 84 ans, M. Constant Dinichert, directeur de la fabrique d'horlogerie de Montilier, originaire de Morat. Il a été de 1891 à 1909 député au Grand Conseil de Fribourg ; de 1893 à 1911, il représenta le 22me arrondissement fédéral au Conseil national.

M. Dinichert était vice-président du chemin de fer Fribourg-Morat-Anet et membre du Conseil d'administration de la Banque de Fribourg.

Pendant plus de vingt années, M. Constant Dinichert s'intéressa à nos affaires horlogères comme délégué à la Société intercantonale des industries du Jura, puis à la Chambre suisse de l'horlogerie, dont il fut membre du Comité central jusqu'en 1914, vouant aux intérêts de notre principale industrie, son dévouement, son esprit droit et éclairé et son robuste bon sens.

Nous adressons à la famille de ce vieil ami, nos condoléances sincères.

Le commerce extérieur de la Suisse en 1915

La statistique officielle du commerce extérieur en 1915, qui vient de paraître, nous donne une idée du mouvement des affaires pendant la guerre. En voici un résumé pour les trois dernières années en millions de francs.

	1915	1914	1913
Importation	1680	1478	1919
Exportation	1670	1187	1376
Excédent de l'importation	10	291	543

Ce tableau montre que le commerce et l'industrie suisses ont su s'adapter aux conditions spéciales créées par la guerre. En revanche, il faut se garder d'en tirer des conclusions trop optimistes, ce relevé démontrant surtout que le prix des marchandises a considérablement augmenté. Si nous considérons en effet non plus leur valeur, mais leur quantité, nous arrivons à des conclusions beaucoup plus modestes.

En envisageant par exemple les importations, nous voyons que dans l'ensemble elles ont diminué de 62.833.000 quintaux à 57.651.000 quintaux, de 496.000 pièces à 236.742 pièces, et de 1.436.000 hectolitres à 1.137.000 hectolitres.

Le tableau des exportations montre qu'il y a eu, l'an dernier, une reprise générale des affaires, quoique moins sensible si l'on n'envisage que la quantité des marchandises. Les quantités ont passé, en quintaux, de 7.567.000 à 10.282.000 ; en pièces de 12.272.000 à 16.099.000, et en hectolitres de 14.000 à 11.500. Voici quelles ont été, pour les deux dernières années, les principales marchandises exportées :

	1915 quintaux	1914 quintaux
Céréales, etc.	142.141	56.918
Fruits et légumes . .	471.331	437.154
Denrées coloniales .	300.375	177.918
Produits alimentaires de provenance animale	974.393	987.941
Comestibles fins, etc.	119.605	64.300
Boissons	77.403	30.393
Engrais et déchets . .	260.944	274.870
Cuirs et peaux . . .	85.353	123.371
Bois	2.127.433	655.522
Matières fibreuses, chiffons	163.251	160.569
Papiers et cartons non imprimés	63.650	5.337
Cotons	347.358	201,096
Soiries	99.337	67.595
Laines.	24.947	27.342
Confections	15.132	9.774
Matières minérales .	1.519.002	1.832.406
Argile	48.409	151.191
Verre	55.031	11,762
Fer	1.415.143	644.207
Cuivre	79.191	39.009
Aluminium	94.128	74.709
Machines, etc. . . .	445.225	420.975
Véhicules	52.217	26.281
Instrum. et appareils	24.080	17.072
Substances et produits chimiques	804.393	627.630
Couleurs	75.842	104.344
Animaux (en pièces) .	42.470	29.395
Horloges et mont. (id.)	16.057.011	12.245.641

Le volume publié par le Département des douanes ne donne pas d'indications générales sur le commerce extérieur par pays ; mais nous en trouvons le détail sous chaque rubrique. Ainsi, en ce qui concerne les mouvements finis de montres, on voit que plus de la moitié, soit 697.000, ont été exportés aux Etats-Unis, puis viennent la Russie, avec 253.000 ; la Grande-Bretagne, avec 149.000 ; le Canada, avec 97.000 ; le Japon, avec 28.000 ; tandis que chacun des autres Etats ne nous en achète que des quantités inférieures à 10.000.

Les négociations économiques avec l'Allemagne

Le Conseil fédéral a désigné comme négociateurs pour les négociations sur les importations et les exportations avec l'Allemagne, qui ont commencé jeudi au Palais fédéral, MM. Alfred Frey et Schmidheiny, conseillers nationaux et Kaeppeli, chef de section de l'agriculture au Département de l'économie publique.

Du côté allemand, les négociations seront conduites par les personnalités suivantes, qui sont déjà arrivées à Berne : Conseiller de légation Dr Schmitt, l'Office des affaires étrangères à Berlin : conseiller du gouvernement Mathis, de l'Office de l'impérial de l'Intérieur ; lieutenant Henneberg, du ministère de la guerre, et l'assesseur Poerschke.

Aucun communiqué ne sera fait à la presse avant la fin des négociations. On constate qu'aucun Suisse romand n'est au nombre des délégués suisses.

L'échec des négociations économiques franco-suisses. — Le point de vue français

L'extrême importance des pourparlars qui vont commencer avec le gouvernement allemand, nous engage à reproduire *in-extenso* une correspondance de Paris au *Journal de Genève*, dont l'auteur donne le résumé du point de vue français, tel qu'un des négociateurs de ce pays le lui a exposé.

Dans nos commentaires du dernier numéro de la *Fédération*, nous exprimions le regret que le texte de la note allemande n'ait pas été communiqué et, parlant des négociations avec l'Allemagne auquelles on s'est décidé, nous disions que c'est par là qu'il eut fallu commencer.

Nous trouvons ces deux appréciations dans le résumé inspiré par le négociateur français.

Les négociations de la Suisse avec les Alliés, qui viennent de recevoir une conclusion provisoire, se sont terminées selon les prévisions des gens informés. Il n'était guère permis de se faire des illusions sur leur résultat, et tout le monde regrettera, en Suisse comme ici, qu'il n'ait pas été possible de faire l'économie de cet échec en s'abstenant des négociations elles-mêmes.

Les motifs qui ont poussé les Alliés à écarter les demandes de la Suisse sont connus. On nous permettra de les résumer à nouveau, tels que nous les a exposés l'un des négociateurs français.

Dès le début de cette négociation, les gouvernements alliés ont été dominés par l'idée qu'ils avaient à faire non à la Suisse seule, mais, à travers elle, à l'Allemagne. Il ont vu, dans les négociateurs suisses, des prête-nom de bonne foi. La Suisse avait amorcé les négociation dès le mois d'avril ou de mai; la note allemande est arrivée au milieu des pourparlers et les a singulièrement compliqués.

On remarque ici, avec une certaine amertume, que le texte de la note allemande n'a pas été communiqué aux gouvernements alliés, contrairement aux usages de la neutralité, invoqués à plusieurs reprises par le gouvernement fédéral lui-même, dans des occasions analogues. L'intervention allemande a rendu plus difficiles aux Alliés et plus périlleuses les concessions qu'ils inclinaient à faire à la Suisse, parce qu'elles auraient créé un précédent à l'égard de la Hollande, du Danemark, de la Suède, qui n'eussent pas manqué de s'en prévaloir. Ce que l'on demandait aux Alliés, c'était de prêter des ports et des rails français aux Allemands pour rompre le blocus. Il ne s'agissait pas, même si l'on fait abstraction du précédent, de faibles quantités: 9 millions de marchandises diverses, 94 wagons de riz, 30 wagons de pâtes alimentaires, 196 wagons de café, 32 wagons de graisse comestible, 95 wagons d'huiles diverses, 20 wagons de céréales, 15 wagons de savon, enfin 625 wagons de coton, toutes marchandises accaparées au détriment de la consommation suisse.

L'aide apportée à la consommation allemande par ces 1436 wagons. augmentés de ceux que l'Allemagne aurait obtenus, sur la base de ce précédent, des autres pays neutres et de ceux que la Suisse elle-même fournit à l'Autriche-Hongrie, n'eût certainement pas été négligeable. Si l'on songe que la ration forte du soldat français en campagne est de 100 grammes de riz par jour, les 960 tonnes accaparées par l'Allemagne en Suisse, ajoutées aux 1960 tonnes de café, et à tant d'autres articles, pouvaient fournir un sérieux appoint à la résistance allemande.

960 tonnes de riz représentent la consommation de toute la Suisse pendant une quinzaine de jours. C'est un point sur lequel on n'a pas assez insisté. Les accaparements allemands sont venus réduire les quantités dont dispose le peuple suisse pour son entretien. Ils ont eu un caractère nettement inamical. Les importations suisses étant nettement contingentées, les accaparements ont non seulement fait monter les prix, mais atteint le peuple suisse dans son alimentation. Aussi a-t-on quelque peine à comprendre, dans les pays alliés, que le Conseil fédéral, lorsqu'il a découvert les accaparements, n'ait pas immédiatement réquisitionné les stocks.

Ce n'était pas possible, répond-on en Suisse, car nous nous sommes engagés à fournir des compensations à l'Allemagne pour les marchandises qu'elle nous envoie. De quand, demandent les Alliés, date cet engagement? C'est un point d'histoire qu'il serait intéressant d'éclaicir. En effet, l'accord qui a créé la S.S.S., en septembre 1915, a formellement interdit le trafic des compensations au moyen des marchandises importées en Suisse grâce aux pays alliés. Il a autorisé, par une clause exceptionnelle et restrictive, la réexportation d'une certaine quantité de marchandises, importées auparavant dans des conditions particulières. Mais le principe absolu, posé par l'accord et souscrit par la Suisse a été l'interdiction des compensations.

Il est vrai que l'article 11 ouvrait la porte à des négociations ultérieures «dans chaque cas particulier». Mais, dit-on ici, le gouvernement fédéral a si bien compris ce que cela voulait dire qu'il a négocié à diverses reprises sur la base de cet article. C'est ainsi que les Alliés ont accordé l'autorisation d'envoyer en Allemagne de l'avoine pour ensemencer des champs, dont la récolte devait revenir en Suisse. Mais lorsqu'on présente aux gouvernements alliés une liste de compensations pour six mois, il leur est impossible d'admettre qu'il y ait là un cas particulier.

Si donc la Suisse s'est engagée, avant le mois de septembre 1915, à fournir des compensations à l'Allemagne, elle ne devait pas signer avec les Alliés un traité qui les interdit. Et si sa promesse est postérieure à cet accord, elle a été faite en violation des engagements pris.

L'opinion française ne comprend pas pourquoi la Suisse, ayant la liberté de faire des compensations avec tous ses produits autochtones, chocolat, laitages, ne s'en sert presque pas et revient toujours sur la question des compensations au moyen des marchandises importées. Ou plutôt, on croit le comprendre et les deux raisons qu'on donne sont également fâcheuses: on y voit, d'une part, une complaisance excessive de la Suisse aux exigences de l'Allemagne qui se sert d'elle; d'autre part, la prédominance d'intérêts privés sur l'intérêt public, les compensations avec les marchandises prohibées étant beaucoup plus avantageuses pour les intermédiaires. On rend hommage ici à la correction scrupuleuse de la S.S.S. et de ses chefs, mais on constate avec regret la peine qu'ils ont à imposer à tous les organes de l'administration fédérale et en particulier du bureau des compensations le respect des signatures qu'ils ont données.

Il est vrai que, dans ses dernières propositions, le Conseil fédéral avait donné au trafic des compensations la forme d'un trafic de restitution. C'est-à-dire qu'il demandait le droit de renvoyer en Allemagne en matières premières l'équivalent des produits fabriqués importés d'Allemagne en Suisse. Les négociateurs suisses ont même apporté un engagement de l'Allemagne de ne pas utiliser ces matières premières à d'autres fins que des usages industriels.

Cette promesse allemande, loin d'impressionner favorablement les négociateurs alliés, leur a fait l'effet d'une ingérance insupportable de l'Allemagne dans des pourparlers qui ne la regardent pas; étant donné le crédit dont jouit ici la parole de l'Allemagne, un semblable engagement ne pouvait pas faire avancer la question d'un pas. D'ailleurs, au point où en est arrivé le blocus, il n'importe pas moins aux Alliés de gêner et de désorganiser l'industrie allemande que son alimentation.

De plus, les Alliés contestent la nécessité pour la Suisse de ce trafic de restitution. Tout d'abord, ils ne veulent pas admettre que l'Allemagne puisse se passer actuellement du marché suisse et songe sérieusement à interrompre ses exportations. En outre, après un examen approfondi de la situation, ils estiment que la Suisse pourrait tirer des pays alliés presque toutes, si ce n'est toutes les marchandises que lui envoie l'Allemagne. Il est vrai que ce raisonnement fait volontairement abstraction de deux éléments importants, la situation politique résultant pour la Suisse de rapports commerciaux unilatéraux, d'autre part la question du prix. Les pays alliés repoussent toute responsabilité dans la hausse du fret. Cette hausse s'est produite à partir du jour (4 février 1915) où l'Allemagne a déclaré qu'elle torpillerait les bateaux neutres. Il existe en Amérique, où le risque est minime, du fret avantageux. Les Alliés se refusent à envisager, dans leurs rapports avec la Suisse, les questions de prix, parce qu'en le faisant, ils accorderaient à l'Allemagne, en quelque sorte, une prime aux torpillages.

Le point de vue allemand.

La *Gazette de Francfort* enregistre, avec une satisfaction non dissimulée, l'effet que produira en Suisse le *non* catégorique des Alliés. Elle insiste sur le fait que l'Allemagne désire, avant tout, le rétablissement du commerce des compensations, entravé par la S.S.S. Elle dit que «l'échec de la conférence de Paris constitue, pour la Suisse, un nouvel anneau de la chaîne au moyen de laquelle, à la demande de l'Angleterre, les Alliés cherchent à lier les pays neutres pour la lutte économique contre l'Allemagne». Et elle conclut ainsi:

Nous avons une parfaite compréhension pour la situation faite à la Suisse par l'échec de la conférence de Paris. Nous sommes convaincus que les hommes d'Etat de la Suisse ont tout tenté pour obtenir un autre résultat. Personne, en Allemagne, ne désire aggraver encore la situation économique ainsi faite à la Suisse, mais on comprendra aussi, en Suisse, que l'Allemagne devra tenir compte, de façon complète, de ses intérêts généraux dans la nouvelle organisation du système des compensations.

Les *Münchener Neueste Nachrichten* écrivent:

Les nouvelles négociations économiques qui vont commencer entre la Suisse et l'Allemagne seront inspirées, du côté allemand, comme cela se comprend, par la protection de nos intérêts, et nous espérons que, du côté suisse également, on comprendra les devoirs qu'imposent à l'Allemagne, comme puissance belligérante, les nécessités de sa vie économique. Mais nous avons aussi la certitude que les Suisses se convaincront que nous ne leur présenterons aucune revendication injuste, et qu'une compréhension mutuelle facilitera le maintien entre nous de bonnes relations de voisinage aussi dans le domaine économique.

Les arrivages de charbon et de fer

En réponse à un récent communiqué du bureau de la presse du Département politique, les *Basler Nachrichten* déclarent ce qui suit:

Celui qui, ces jours, a traversé le pont de Mönchenstein, d'où l'on voit la grande gare de marchandises Wolf, a contemplé un spectacle navrant. En place des grands trains de charbon, en place de la grande activité des employés de chemins de fer, en place des nombreux wagons portant les étiquettes de la grande industrie allemande, on voit des convois vides et un personnel réduit à l'inactivité. Dans les milieux ferroviaires on nous affirme que jamais encore il n'y a eu si peu à faire que maintenant.

Le fer allemand et les besoins de la Suisse

On écrit à la *Revue:*

Une revue technique allemande fait ressortir que la production journalière de l'Allemagne, en fer et en acier, et de 52.850 tonnes (5285 wagons). La production d'une *seule minute* représente un cube de 1 m. 66 de côté pesant 36.700 kilos,

Comme les besoins de la Suisse en fer, pour une année, s'élèvent à 6500 tonnes, l'industrie allemande est en mesure d'y faire face, en temps de paix, par... trois heures de travail.

La production de guerre étant de 60 %, c'est donc *cinq heures*, en tout, qu'il faut à l'Allemagne pour couvrir nos besoins d'une année.

Ce n'est donc pas par suite du manque de produits fabriqués que l'Allemagne crée en ce moment à l'industrie suisse les difficultés que l'on sait.

La guerre commerciale

Une ordonnance du ministère de commerce d'Autriche-Hongrie prévoit des mesures de représailles dans le domaine de la propriété industrielle, à l'égard des ressortissants français, anglais, russes et italiens, en ce qui concerne l'enregistrement des brevets, modèles et marques de fabrique.

Nouvelles importations d'Italie

On mande de Berne aux *Basler Nachrichten* que le ministre de Suisse à Rome, M. de Planta, a eu mardi et mercredi, dans la ville fédérale, de longues conversations avec MM. Hoffmann et Schulthess au sujet de nos relations économiques avec l'Italie. Il semble que le gouvernement italien soit disposé à faire toutes les concessions désirables pour le ravitaillement futur de la Suisse. M. de Planta, qui se rend pour quelques jours à Reichenau, rejoindra son poste la semaine prochaine.

Trafic pour et à travers la France

La Société par actions Danzas & Cie est informée qu'à partir du 16 ct. le trafic en petite

vitesse — sauf pour les denrées périssables — sera suspendu jusqu'à nouvel ordre sur la ligne Pontarlier-Dijon-Chagny-Nevers-Gien-Orléans - Chartres - Dreux - Trouville, ainsi qu'au nord et à l'est de cette ligne. Cette interruption ne sera probablement que de courte durée.

A la foire de Nijni-Novgorod

Les commerçants en gros continuent à affluer à la foire de Nijni-Novgorod. Depuis l'ouverture de la foire le total des taxes perçues est monté à 291.722 roubles.

Pourquoi les Anglais visitent les courriers

L'Ambassade d'Angleterre a remis au ministre des affaires étrangères des Etats-Unis une note explicative au sujet de l'examen des courriers postaux internationaux par les autorités britanniques. La note déclare que les retards causés par cet examen varient d'un à trois jours. L'examen a révélé dans les courriers la présence de caoutchouc et d'autres matières de contrebande, ainsi que de documents envoyés par le service de propagande allemand.

Mouvement de salaires

Métalurgistes et horlogers. — Le Comité des ouvriers sur métaux et horlogers a décidé dans sa dernière séance d'entreprendre un mouvement pour une augmentation générale des salaires. Une assemblée générale de tous les membres de la Fédération suisse des Ouvriers sur métaux et horlogers, sections réunies de La Chaux-de-Fonds, aura lieu un soir de la semaine prochaine, lequel sera indiqué par la presse locale, dit *La Sentinelle.*

Exode d'ouvriers mécaniciens

On se souvient qu'au début de la guerre déjà, de nombreux ouvriers mécaniciens et monteurs de boîtes, attirés par des promesses de hauts salaires, s'étaient expatriés dans l'un ou l'autre des pays belligérants, en Angleterre et en France particulièrement. Plusieurs étaient revenus peu édifiés de la façon dont les mirobolantes promesses qui les avaient attirés avaient été tenues.

De nouvelles tentatives sont faites actuellement par l'intermédiaire d'un fabricant d'horlogerie de La Chaux-de-Fonds. Dans un moment où tout le monde est occupé, les ouvriers qui partiront n'auront plus l'excuse du manque de travail et il est permis d'admettre qu'à leur retour, leurs patrons d'aujourd'hui se souviendront qu'ils les ont mis dans l'embarras. *Communiqué.*

Moratoires étrangers

France.

Un décret du 25 juillet 1916 modifie celui du 20 mars 1916, mettant fin aux prorogations en ce qui concerne les sommes dues à raison d'effets de commerce, de fournitures de marchandises, etc., payables ou remboursables en *Algérie.*

Nous renvoyons nos lecteurs pour plus de détails, au N° 191, du 16 août ct. de la «Feuille officielle suisse de commerce.

Roumanie.

Le moratoire pour les créances étrangères vient d'être prorogé de *4 mois.*

Droit de douane au Royaume-Uni

Il résulte d'un renseignement communiqué à la Chambre suisse de l'horlogerie, que le droit de douane exceptionnel de 33 1/3 % sur l'horlogerie vient d'être renouvelé pour une année.

Escompte et change

Taux d'escompte. — France 5 %. — Belgique —.—. Italie 5 %. — Londres 6 %. — Espagne —.—. — Pétrograde 6 %. — Amsterdam 4 1/2 %. — Allemagne 5 %. — Vienne 5 %. — New-York —.—. — Stockholm 5 1/2 %. — Copenhague 5 %.

Changes à vue (demande et offre): France 89.25/90.25. — Belgique —.—/—.—. — Italie 80.95/82.95. — Londres 25.10/25.41. — Espagne 105.10/108.10. — Pétrograde 160.25/163.25. — Amsterdam 217.75/219.75. — Allemagne 91.90/93.90. — Vienne 63.35/65.35. — New-York 5.19/5.39. — Stockholm 149.75/152.75. — Copenhague 146.—/149.—.

Cote du diamant brut

du 17 Août 1916

Boart, qualité courante, fr. 9,10 à 9,50 le carat
Eclats de diamant pur 7,10 » 7,50 »
Tendance ferme.

Cours du jour, communiqués par la maison Lucien Baszanger, 10, Corraterie, Genève.

Cote de l'argent

du 18 Août 1916

Argent fin laminé . . . . fr. 137.— le kilo
Change sur Paris . . . . . fr. 89.60

Commandez vos Clichés (Originaux et Galvanos) à la Photogravure Haefeli & Cie à la Chaux-de-Fonds
Vous serez servis rapidement, soigneusement et avantageusement.

Quinquets électriques
modernes et avantageux, bras mobiles en tous sens, **réflecteurs aluminium.**
S'adresser à **Fabrique d'ébauches de Sonceboz,** branche électricité. P 6197 J 1973

Boîtes métal
Fabrique de boîtes possédant un important stock de métal blanc pour boîtes métal de 10 à 16 lig. se recommande.
Demander offres et prix sous chiffres **P 1541 U** à **Publicitas S. A., Bienne.** 1968

Assurances
Occasion est offerte à jeune commerçant énergique disposant d'un bureau avec au moins un employé stable et bien introduit auprès des fabricants spécialement, ainsi que dans le monde commercial en général, à reprendre à Bienne, pour le Jura-Bernois, une agence d'assurance comprenant plusieurs branches, hormis assurance-vie, feu et accident; de même un autre pour la reprise d'agence à **La Chaux-de-Fonds.** Portefeuille références exigées. — Ecrire sous chiffres **P 22500 C** à **Publicitas S. A., La Chaux-de-Fonds.** 1977

Fabrication d'horlogerie
STYNER & GROSSENBACHER
Granges (Ct. de Soleure)
13 lig. ancre
Spécialité en montres-bracelets, fantaisie
30 modèles différents.
1976 Métal et argent.
Demandez nos prix et échantillons.

BENZINE pour nettoyage des pièces d'horlogerie
BENZOL pour Autos
disponible
dans **notre dépôt de Berne,** prix officiels fixés par le département de l'économie publique de Berne.
S'adress. directement à **Jules Kuhn & Cie.,** 1884 **Zurich.**

Décolleteurs
Qui entreprendrait des petites pièces pour l'horlogerie ?
Ecrire sous **P 22463 C** à **Publicitas S. A., La Chaux-de-Fonds.** 1965

Leçons écrites de comptab. américaine. Succès garanti. Prosp. grat. **H. Frisch,** expert comptable, **Zurich, F. 21.**

Georges Wuilleumier
La Chaux-de-Fonds
24, Crêt —o— 24, Crêt
Spécialité:
Montres système Roskopf en bracelets et lépines 16 lig., savonnettes et lépines 19 lig., dorées, argentées, galonnées, facettes.
Qualité défiant toute concurrence. 1516

Aide-Technicien
possédant le diplôme cantonal et ayant pratiqué 18 mois dans une fabrique très moderne, cherche place, de préférence à La Chaux-de-Fonds. Prétentions très modestes.
Faire offres sous chiffres **P 22456 C** à **Publicitas S. A.,** La Chaux-de-Fonds. 1962

A vendre
200 cart. montres 18 lig.
lépines, ancre, 7 rubis, métal doré, guilloché, gravé, plates, etc., très bon marché net grand comptant. 1975
Fabrique d'horlogerie **Astoria, Genève.**

On cherche
fabricant
de petites pièces
6, 7, 8, 8 3/4 lignes ancre.
Offres pour fortes séries sous **P 1516 U** à **Publicitas S. A., La Chaux-de-Fonds.** 1942

FABRIQUE DE RESSORTS DE MONTRES 1147
Commission et exportation
Louis KUSTER
Succ. de R. Bæhler-Kuster
Maison fondée en 1874
Téléphone 16.70
Chaux-de-Fonds Envers 22.

On cherche quelques bons
termineurs
consciencieux pour mouvements 13''' ancre. Travail durable.
Offres s. **P 1526 U** à **Publicitas S. A., La Chaux-de-Fonds.** 1955

Finlande! Russie!
Suisse, commerçant, cherche des **représentations** de maisons suisses de premier ordre pour la Finlande et la Russie. Offr. à l'adresse: **Ernest Sutter, Helsingfors** (Finlande). 1935

MUNITIONS
Qui pourrait entreprendre de grosses quantités de corps de gaine; on fournirait la matière.
Offres s. chiffres **P 22494 C** à **Publicitas S. A., La Chaux-de-Fonds.** 1972

A VENDRE
2 1/2 grosses de calottes 13 lignes ancre, radium, boîtes métal; qualité garantie. 1966
S'adresser sous **P 22467 C** à la **Publicitas,** Léopold Robert 22, au 1er, **La Chaux-de-Fonds,** qui indiquera.

CHRONOGRAPHE.
Jeune homme marié, entreprendrait par séries régulières, remontage ou posage de chronographe.
Ecrire sous **B 3862 L** à **Publicitas, La Chaux-de-Fonds.** 1969

Médailles aux Expositions universelles de Paris et de Barcelone
Récompenses et Diplômes aux Expositions nationales

L'INDUSTRIELLE

Société anonyme
Maison fondée en 1878

Manufactures de Cartonnages

en tous genres, pour toute industrie et pour tous pays

La plus importante des fabriques de

Cartonnages pour l'Horlogerie

Procédés de fabrication patentés. — Machines et outillage de la dernière perfection.

Exécution prompte et soignée de tous les cartons, étuis, etc., se rapportant à cette industrie, à des prix défiant toute concurrence.

Spécialité de cartons avec intérieur molleton-veloutine extra.

La section des cartonnages pour l'Horlogerie occupe à elle seule **plus de 200 ouvriers et ouvrières.**

Stock continuel d'environ 500,000 cartons genres courants.

H 3510 F Directeur général: **H. Schmidlin.**

Pour adresse: **L'Industrielle, à Fribourg.** 1874

Téléphone N° 118.

Calottes et Bracelets extensibles
plaqués or 1967

formes rondes, tonneaux et autres fantaisies, unis et décors joaillerie. Faire offres en envoyant échantillons par paquets de 350 grammes, avec remboursement, achats au grd-comptant, à M. **Charles Abramian**, Importateur, **Galata** (Constantinople).

Société Générale des Fabriques d'Aiguilles

SIÈGE SOCIAL
La Chaux-de-Fonds, Rue Numa Droz 83

Fabrication par procédés mécaniques perfectionnés d'Aiguilles en tous genres, formes et grandeurs, pour montres, pendulettes, pendules, compteurs, baromètres, manomètres, et tous instruments de mesurage et de précision. — Boussoles.

CRÉATEUR
des Aiguilles creusées et ajourées pour
Modèles déposés **"RADIUM"** Modèles déposés

en acier bleui et métal oxydé noir inaltérable en toutes qualités depuis 7 à 50 m/m.

TOUJOURS LES DERNIÈRES NOUVEAUTÉS.

Devis pour articles spéciaux sur demande

ASSORTIMENTS ROSKOPF
Pitons tous genres. **Plaques turques**
FRITZ GRANDJEAN, LE LOCLE. 1019

C. R. SPILLMANN & Cie

Téléphone 379 La Chaux-de-Fonds Doubs 32 Nord 49-51

Boîtes de Montres
en Or
toutes grandeurs et tous titres

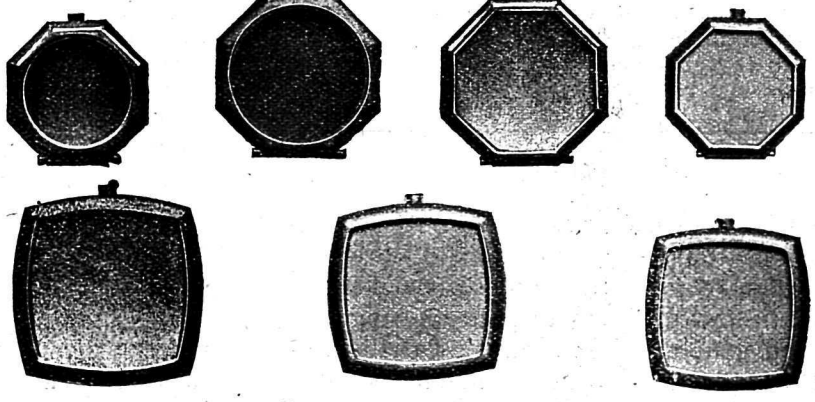

Médaillons or

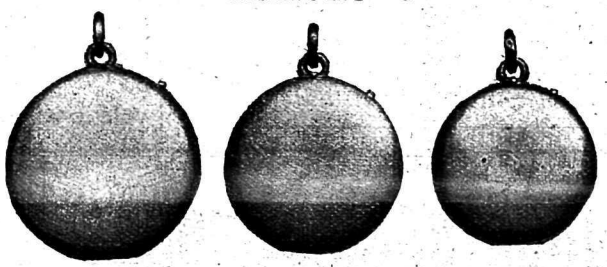

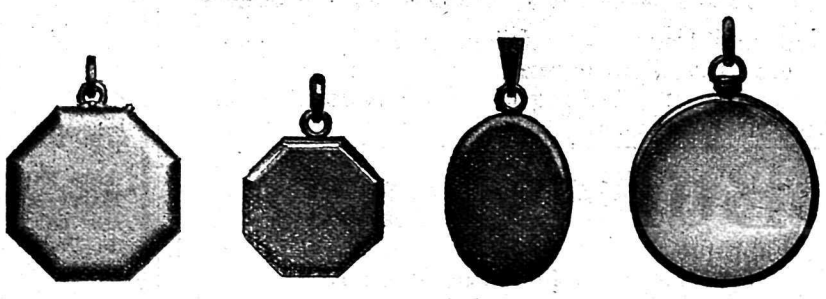

Messieurs Fils de Achille Hirsch & Co.

rappellent aux intéressés que la 1944

Marque „Exposition"

déposée par eux au Bureau fédéral de la propriété intellectuelle, est leur propriété exclusive, et qu'ils se verront dans l'obligation de poursuivre tout usage abusif qui serait fait de cette marque.

Pierres fines pr Horlogerie, Grenats et Rubis

Theurillat & Cie
PORRENTRUY

Interchangeabilité et fidélité absolue. — Livraison par retour.
500 ouvriers.
Usines: 3 en Suisse, 1 en France, 2 en Italie

H 1715 P 1724

Imprimerie de la **Fédération Horlogère Suisse** (Haefeli & Co.), **La Chaux-de-Fonds.**

On cherche fabricant de

Montres 19'''

galonné lép. et sav. ancre 10 et 15 rubis, qualité bon courant, réglée à la minute. Il s'agit de fortes quantités régulières. Paiement au comptant.

Adresser offres sous chiffres **H 1953 C** à **Publicitas S. A., La Chaux-de-Fonds.** 1957

Ebauches avancées, 10 lignes Fontainemelon sont à vendre pour cause absolument imprévue.

Offres par écrit sous **P 22461 C** à **Publicitas S. A., La Chaux-de-Fonds.** 1964

On offre à vendre

Un Balancier à bras en très bon état et
Un Laminoir à coche.

Conviendrait pour fabricant de boîtes argent.

Adresser offres sous chiffres **P 1529 D** à **Publicitas S. A., St-Imier.** 1958

COMMERÇANT

sérieux et solvable

cherche relation avec bons fabricants de montres et pendules en vue de s'établir pour la vente au particulier en Suisse.

On pourrait s'entendre aussi pour bonne représentation de fabrique.

Ecrire sous **P 15565 C** à **Publicitas S. A., La Chaux-de-Fonds.** 1956

On demande

Machines automatiques à tailler

neuves ou d'occasion. Modèle robuste pouvant tailler jusqu'à 50 mm. de diamètre. Délai de livraison à convenir.

Adresser offres sous chiffres **P 22458 C** à **Publicitas S. A., La Chaux-de-Fonds.** 1963

Occasion

A vendre finissages et mouv. plantés, clef et remontoir, à prix très avantageux.

Ecrire sous chiffres **P 22451 C** à **Publicitas S. A., La Chaux-de-Fonds.** 1961

Etablissement Suisse cherche à acheter 10 Presses

soit : à excentrique pour emboutissage, simple revolver à découper avec avancement automatique, à friction etc. Pression 40 à 90 tonnes.

Offres avec prix, indication, système etc., sous chiffres **S 911 Y** à **Publicitas S. A.,** (Haasenstein & Vogler), **Soleure.** 1951

Les fabricants faisant la

montre bon marché argent,

galonné, 10 rubis, 13, 14, 18, 19 et 20 lig., sont priés de donner l'adresse, qui sera transmise à bonne maison pour le Nord. Livraisons régulières et promptes. Pressant.

Offres sous **P 22410 C** à **Publicitas S. A., La Chaux-de-Fonds.** 1946

A vendre

en bloc ou séparément environ

30 machines automatiques

usagées pour vis, tiges, rivets etc., ainsi que

2 machines à fendre

gros format.

Offres sous **S 908 Y** à **Publicitas S.A.,** (Haasenstein & Vogler), **Soleure.** 1949

Horloger-rhabilleur

Pour Calcutta (Indes) nous cherchons un bon horloger-rhabilleur.

Entrée de suite. Bonnes références exigées.

Pour tous renseignements s'adresser à 1952

Anglo Swiss Watch Co., Soleure.

A VENDRE

petites machines à tourner, divers petits tours et paliers de transmission. — Adresser offres sous **P 22406 C** à **Publicitas S. A., La Chaux-de-Fonds.** 1947

Visiteur

très au courant de la petite pièce ancre soignée ainsi que du réglage et terminage de la boîte, cherche place dans bon comptoir. Certificats à disposition.

Offres sous **15557** à **Publicitas S. A., La Chaux-de-Fonds.** 1941

Fabrique d'horlogerie de Bienne

cherche

1 demoiselle expérimentée pour la comptabilité, 1 demoiselle sérieuse connaissant la machine à écrire (français et allemand) et tous les travaux de bureau. Entrée premier septembre.

Offres sous **P 1505 U** à **Publicitas S.A., Bienne.** 1936

Montres et fournitures

Fabricant d'horlogerie suisse connaissant bien le marché producteur, cherche encore une ou deux maisons pour soigner commandes.

Peut traiter soit en son nom ou pour compte client. Grand avantage de recevoir marchandises conformes, bien vérifiées, à temps et groupées.

Ecrire s. **P 20034 C** à **Publicitas S. A., La Chaux-de-Fonds.** 1892

OFFICE DE **BREVETS D'INVENTION,**
MARQUES, DESSINS ET MODÈLES SPÉC. POUR
L'HORLOGERIE et la MÉCANIQUE 1111
W. KOELLIKER, Ing.Conseil, **BIENNE,** 61, Elfenau-Gare

A vendre en bloc un lot de:

59 lépines métal, genre anglais, 17''' 11 rubis.
19 » » » » » 15 »
65 » acier, ½ bassine » » »
26 » » » » 19''' » »
27 sav. métal, ½ bassine 17''' » »
28 » acier, » » » » »
67 lépines argent, bassines polies et guillochées, 15 rubis.
58 dto. savonnettes.
8 sav. argent, g/anglais, guill. 17''' 11 rubis.
3 » » » » » 15 »
19 » guichet arg. » » » »

Offres sous chiffres **P 22402 C** à **Publicitas S. A., La Chaux-de-Fonds.** 1938

Nous serions acheteurs

de petites presses à découper

avec avancement automatique pr rondelles de 35 mm.

Faire offres de suite sous P 22401 C à Publicitas S. A., La Chaux-de-Fonds. 1937

Maison de gros Viennoise,

cherche fabricants

de calottes genres Autriche, cylindre et ancre, en tous métaux, simple et fantaisie.

Offres sous **P 22330 C** à **Publicitas S. A., La Chaux-de-Fonds.** 1908

AVIS

Une fabrique suisse d'horlogerie accepterait des commandes en finissages, grandeur 18 lig. lépine et sav., échappement cyl. et anc., remontoir en vue à ponts, ou remontoir bascule ¾ platine.

Interchangeabilité garantie. Genre chablons. Echantillons à disposition.

Adresser offres sous **P 10101 R** à **Publicitas S. A., St-Imier.** 1858

TRADUCTIONS et correspond. en allem., angl. et espagn., discrétion absolue. F.-A. DROZ, 39, r. Jaquet-Droz, Chaux-de-Fonds.

H 13 U 1904

Bracelets cuir p. montres

Fabrication.

Travail soigné. Livraison rapide.

Se recommande

Georges Metzger

A. M. Piaget 19,
La Chaux-de-Fonds. 1940

E.D. Elias

HORLOGERIE EN GROS
EXPORTATION
Heerengracht 555
AMSTERDAM
HOLLANDE

1016

Mouvements

8 ¾ lignes ancre

Fabricants sérieux pouvant fournir grandes quantités mouvements seuls 8 ¾''' ancre, bonne qualité, à partir de janvier 1917, ou avant, sont priés de faire immédiatement offres détaillées avec indications des prix par très grandes séries avec marques américaines et délai de livraison et production hebdomadaire, s. chiffres **P 22452 C** à **Publicitas S. A., La Chaux-de-Fonds.** 1959

Chef d'ébauche

est demandé par fabrique neuchâteloise importante.

Offres s. **P 2158 N** à **Publicitas S.A.,** Neuchâtel. 1960

Si vous désirez employer la meilleure et la

Machine à écrire

la plus perfectionnée, demandez prospectus ou demonstration de la

L. C. SMITH & BROS. Mod. 8.

Construction à billes,

SILENCIEUSE

Machine construite par les quatre frères Smith, résultat de 30 années d'expérience

S'adresser aux Agences de cette machine:

Berne: Théo Muggli, Spitalgasse 31.
Lausanne: L. C. Smith & Bros, 14, rue St-François.
Genève: J. F. Brandt, 10, rue des Allemands.
Zurich: Théo Muggli, Bahnhofstrasse 90.
St-Gall: Théo Muggli, Poststrasse 18. 1971

Chef Sertisseur

est demandé dans importante fabrique du Jura, place d'avenir pour personne sérieuse et capable.

Adresser offres sous chiffres P 6195 J à Publicitas S. A., St-Imier. 1970

FABRIQUE DE JOYAUX

en tous genres soignés et courants

pour Mouvements d'horlogerie, Boussoles, Compteurs électriques, à gaz, à eau et Appareils divers, en rubis, saphir, grenat et agates

Ls Ed JUNOD S. A.

Lucens (Suisse)

Maison fondée en 1850

Succursale à Moudon: A. Perrenoud-Badoux

La plus ancienne fabrique dans ce genre d'industrie.

Assortiments spéciaux de pierres pour rhabillages de montres

H 21317 L Ellipses et Levées. 1341

MAISON SUISSE FONDÉE EN 1881

ATELIERS DE **LOUIS ZWAHLEN** CONSTRUCTEUR

LAUSANNE (MALLEY) SUISSE.

NOUVEL APPAREIL POUR LE TRANSVASAGE DES ACIDES, ETC.

MODÈLE DÉPOSÉ ✠ 26789

AVANTAGES:

1829 MANUTENTION SIMPLE ET DE TOUTE SÉCURITÉ. ADAPTATION A DES BONBONNES D'UNE CONTENANCE de 8 à 65 Litres.

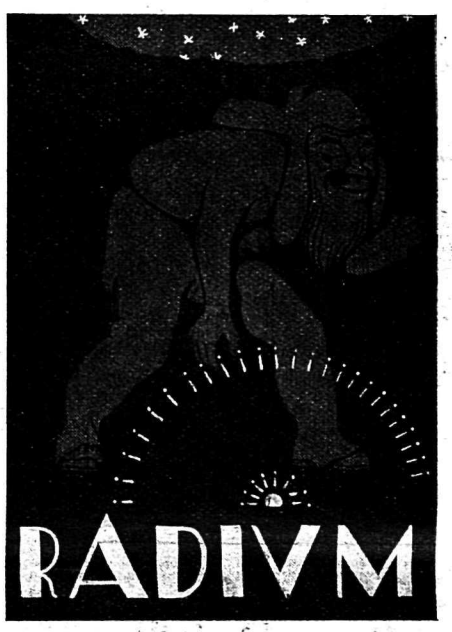

Exigez nos matières **radifères** et vous aurez une **garantie sérieuse**

Banque du Radium Zurich 1003

Dr O. Rentschler

Représentant: **GÉRALD GOSTELI,** rue Léopold Robert 8 **La Chaux-de-Fonds.**

BANQUE FÉDÉRALE

(SOCIÉTÉ ANONYME)

LA CHAUX-DE-FONDS

Sièges: ZURICH, BERNE, BALE, ST-GALL, GENÈVE, LAUSANNE, VEVEY, LA CHAUX-DE-FONDS

Capital social: 36.000.000 Réserves: fr. 8.700.000

Dépôts d'argent en compte courant, à termes et contre Obligations ou Bons de dépôts de notre Banque aux meilleures conditions.
Placement de capitaux.
Gérance de fortune.
Garde de titres.

Location de Coffres-forts. Installations de toute sécurité. Cabines isolées pour le détachement des coupons.
Escompte et encaissement de lettres de change sur la Suisse et l'étranger.
Avances sur titres courants.
Change de monnaies et billets étrangers.
Encaissement de coupons et titres.

Quelques considérations sur les montres à cadrans lumineux.

Nombre de fabricants ne se rendent pas encore compte de l'intérêt qu'il y a, pour conserver la renommée de leurs produits, de se servir exclusivement de matières lumineuses sûres et de longue durée.

Chacun est à même d'évaluer l'intensité de luminosité d'une poudre livrée au commerce: il n'en est pas de même pour connaître la durée des mêmes produits; il faut pour cela soumettre les poudres à des analyses assez compliquées.

Il y a lieu de classer en deux catégories bien distinctes les produits lumineux destinés aux cadrans de montres, boussoles, etc. La première catégorie comprend les poudres à luminosité de longue durée qui sont fabriquées à base de Mesotor, et soumise à l'action des sels de Radium. Vu le prix excessivement élevé du Radium il est exclu que cette matière entre à l'état pur dans les poudres lumineuses à l'usage dans l'industrie horlogère. Une poudre sérieuse et de longue durée doit toutefois nécessairement être soumise à l'action du Radium ou de ses sels. Des produits de cette qualité sont reconnaissables déjà au bout de quelques mois; des cadrans qui seront garnis de matière à base de Mesotor et de sels de Radium seront d'une intensité lumineuse plus forte 6 mois ou une année après avoir été posée qu'au début.

Les matières lumineuses de courte durée, que nous appellerons deuxième catégorie, seront au début d'une intensité lumineuse assez forte, peut-être plus forte, quoique bien meilleur marché que celles à longue durée. Au bout de peu de temps, elles perdront toutefois de leur force et la luminosité disparaîtra entièrement. Ces poudres sont fabriquées à base de Radiator, produit trouvé pour remplacer le Mesotor dans le but de fabriquer des matières à des prix plus bas.

Les poudres lumineuses à base de Mésotor et soumises à l'action du Radium peuvent être fabriquées pour une durée jusqu'à 20 ans, tandis qu'une poudre fabriquée au Radiator ne peut, en aucun cas, durer plus que 3 ou 4 ans pour la qualité très forte.

La poudre lumineuse doit être manipulée conformément aux prescriptions en matière pour rendre toute sa force; un traitement irrationnel enlèvera aux produits de leurs propriétés. **Les laboratoires suisses „Meteor" pour la fabrication des matières lumineuses à Bienne,** enverront gratuitement, à Messieurs les fabricants qui lui en feront la demande, un traité sur les propriétés, la composition et l'emploi des produits lumineux. 1974